

Berne, le 31 mai 1954.

o.B.55.40.4. - TP

A u C o n s e i l f é d é r a l

Aide à la population coréenne

En date du 1er décembre 1953, le Conseil fédéral a approuvé la proposition du Département politique visant à associer la Suisse au mouvement d'entraide internationale en faveur de la population coréenne. Il a décidé qu'une somme de 2 millions de francs serait réservée à cette action dans le cadre du montant des 7 millions de francs faisant l'objet du message du 15 janvier 1954 et qui a été accepté par les Chambres fédérales par arrêté du 17 mars 1954. Il restait entendu qu'une part de la somme de 2 millions de francs serait réservée à la Corée du Nord au cas où les circonstances nous permettraient de porter également aide à ce pays. Il y a lieu de rappeler qu'une somme de 500'000 fr., déjà prévue pour la Corée, indépendamment des 2 millions précités, reste encore à disposition; elle provient de l'ancien montant de 7 millions de francs qui était destiné à financer la poursuite des oeuvres d'entraide internationale en 1952/53. Ce sont donc au total 2'500'000 francs qui peuvent être consacrés à cette oeuvre jusqu'à fin 1955.

Le message du 15 janvier 1954 stipule que le Conseil fédéral arrêtera la forme sous laquelle cette aide sera apportée. Il était convenu toutefois que celle-ci serait donnée - en ce qui concerne la Corée du Sud - par l'intermédiaire de l'Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée (UNKRA) qui, à plusieurs reprises, a adressé des appels pressants au Département politique.

Après avoir écarté un premier projet consistant en un don de machines que le ministre Daeniker, alors chef de la Délégation suisse à la Commission neutre de rapatriement, déconseilla, le Département politique, sur proposition de l'UNKRA, étudia l'envoi d'une mission médicale suisse à l'hôpital de Taegu, situé à 100 km. au nord-ouest de Pusan. Cet établissement hospitalier, auquel est adjointe une école de médecine - l'une des trois existant en Corée du Sud - a été complètement reconstruit et restauré par l'UNKRA. Les Coréens étant insuffisamment préparés à reprendre en mains l'exploitation de cet hôpital, l'UNKRA s'est chargée de le doter d'un corps de médecins et d'infirmières capables de former du personnel coréen. Elle a

- 2 -

songé à la Suisse pour remplir cette tâche, qui serait bien conforme à notre tradition humanitaire. Le Département politique soumit la proposition au ministre Daeniker. Celui-ci étudia le projet sur place et fit parvenir un rapport par lequel il engageait vivement les autorités fédérales à y donner suite. Le Département politique a donc poursuivi l'examen de la question et a préparé un projet d'arrangement avec l'UNKRA qu'il a l'honneur de soumettre ci-joint au Conseil fédéral.

Ainsi qu'il ressort du texte de ce projet, une mission médicale suisse composée de 4 médecins, de 5 infirmières, d'un administrateur, d'une secrétaire, d'une assistante du radiologue et d'un technicien en rayons X serait déléguée à Taegu. Les membres de cette mission, qui seront recrutés par la Croix-Rouge suisse, fonctionneront en qualité de conseillers du directeur de l'hôpital. Outre les travaux médicaux et chirurgicaux dont ils seront chargés, les médecins auront encore à professer à l'école de médecine de Taegu et l'infirmière-monitrice donnera des cours à l'école d'infirmières.

La durée de la mission est pour le moment limitée à fin 1955. A l'expiration de cette période, le Département politique examinera s'il y a lieu de la prolonger ou non. En cas d'imprévu, l'arrangement avec l'UNKRA pourra être dénoncé en tout temps moyennant préavis d'un mois.

Pour couvrir les frais de la mission, 1 million de francs seront versés à l'UNKRA. Celle-ci reversera à la Croix-Rouge suisse les montants qui lui seront nécessaires.

Le Département des finances et des douanes se rallie au texte du projet d'arrangement ci-joint.

Avant de soumettre ce texte à l'UNKRA, le Département politique désirerait obtenir l'approbation du Conseil fédéral. Lorsque l'arrangement sera accepté par l'UNKRA, le Département politique soumettra au Conseil fédéral une nouvelle proposition l'autorisant à signer ce document en son nom.

Le Département politique tient à relever que d'autres Etats ont décidé de porter secours à la population coréenne par une aide médicale. Il s'agit notamment de la République fédérale d'Allemagne, qui créera un hôpital en Corée, ainsi que des trois pays scandinaves, qui se sont associés pour fonder un établissement hospitalier à Séoul. Les engagements financiers de ces Etats dépassent largement les nôtres. Notre rôle se limiterait en effet à assumer les frais d'envoi d'une mission restreinte, les dépenses de l'hôpital proprement dit restant à la charge de l'UNKRA et de la Corée du Sud.

En ce qui concerne la population de la Corée du Nord, le Département politique examinera si et sous quelle forme une aide pourrait lui être apportée.

- 3 -

Vu ce qui précède, le Département politique a
l'honneur de

p r o p o s e r

de l'autoriser à négocier avec l'Agence des Nations Unies
pour le relèvement de la Corée (UNKRA) l'envoi d'une mission
médicale suisse à Taegu, sur la base du projet d'arrangement
ci-joint.

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

Annexe:

un projet d'arrangement.

Extrait du procès-verbal au Département politique (en 10
exemplaires) pour exécution et au Département des finances et
des douanes (en 2 exemplaires) pour son information.